

Logo du club



# Fémina-Sport Glovelier

## Concept de protection pour les matches de volleyball (DM23 et D5)

Fémina-Sport Glovelier  
Mélanie Girard  
Chemin des Vannez 2  
2855 Glovelier

T +41 79 613 47 85

### **Personne responsable du plan coronavirus**

Prénom: Corinne

Nom: Montavon

E-mail: corinne.montavon@tabeillon.ch

Numéro de téléphone portable: 078 825 67 48

### **Soutien médical:**

Le présent concept de protection a été jugé pertinent et utile par notre médecin de la fédération de la clinique Schulthess.

Date: 19.09.2020

Version: V1

Validé par:

Auteur: Mélanie Girard, Corinne Montavon

---

Les conditions-cadres en vue d'un retour à des matches structurés et sûrs sont adaptées régulièrement à la situation, à la stratégie et aux instructions de la Confédération et se basent bien entendu sur les décisions cantonales qui s'appliquent à la tenue des manifestations, à condition de ne pas être changées par la Confédération.

Assister à un match de volleyball relève de la responsabilité des spectateurs et spectatrices. Swiss Volley et ses clubs affiliés déclinent toute responsabilité en cas d'infection au COVID-19 dans un stade ou aux alentours.

## A: Champ d'application

Le concept de protection pour le volleyball s'applique à l'ensemble des matches nationaux et régionaux (organisés par Swiss Volley ou l'association régionale). Les [entraînements](#) sont régis par un concept de protection séparé disponible sur le site Internet de Swiss Volley.

### Ligues adultes et relève (femmes et hommes).

- Ligue nationale A / ligue nationale B / 1<sup>re</sup> ligue
- 2<sup>e</sup> – 5<sup>e</sup> ligue
- M23 / M20 / M19 / M18 / M17 / M16 / M15 / M14 / M13 / M11
- Matches seniors
- Matches mixtes
- Easy League

### Matches et tournois (femmes et hommes)

- Mobilière Volley Cup
- Volleyball Supercup
- Saison normale
- Matches de promotion/relégation
- Tournois et journées de jeu nationaux et régionaux (adultes / relève / Kids Volley)
- Manifestations de coupe cantonales
- Tournois et matches finaux (Final Four / play-off / barrage)

### Valable pour (les PERSONNES suivantes)...

... tous les athlètes, entraîneurs/entraîneuses, membres du staff, arbitres, RD, DT, juges de ligne, marqueurs/marqueuses, bénévoles, ramasseurs/ramasseuses de balles, quick-moppers, responsables de salle, speakers/speakerines, représentants/représentantes des médias, photographes, membres du service de secours, membres de l'équipe de nettoyage, contrôleurs/contrôleuses des billets, membres des services de sécurité, spectateurs/spectatrices et autres personnes présentes dans la salle.

## B: Objectifs

En cette année 2020, le COVID-19 marque nos vies et nos actions de façon inouïe. Et le volleyball n'y échappe pas. C'est pourquoi le présent concept poursuit les objectifs suivants:

- Préservation et protection de notre santé grâce à un comportement responsable;
- Respect des directives du Conseil fédéral, de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et des autorités cantonales;
- Limitation de la propagation du coronavirus;
- Mise à disposition de modèles prêts à l'emploi et adaptables aux particularités locales pour les clubs;
- Garantie de matches sûrs pour les clubs et les spectateurs/spectatrices dans le respect de toutes les mesures de précaution nécessaires.

**Ce concept ne peut être efficace qu'à condition que toutes les personnes respectent scrupuleusement les règles de distanciation sociale, d'hygiène et de traçage des contacts.**

Le présent concept de protection est adapté à toute modification des conditions-cadres de la part de la Confédération et publié dans sa version la plus récente sur le site Internet de Swiss Volley. Le club doit apporter les modifications en conséquence.

## C: Personne responsable du plan coronavirus au sein du club

Tous les clubs en charge de la planification et du déroulement de championnats, de matches d'entraînement et/ou de tournois/journées de jeu doivent désigner une personne responsable du respect et de la mise en œuvre des conditions-cadres liées au COVID-19. Il s'agit généralement de la même personne qui fait également office de responsable du plan coronavirus pour les entraînements dans le concept de protection. Le club s'engage à ce que la personne désignée fournisse des données correctes et conformes à la vérité.

Ses coordonnées figurent sur la première page du concept de protection.

## D: Principes d'ordre général

**Les directives générales de l'OFSP ou des cantons et des communes s'appliquent toujours.**

**Les concepts de protection des exploitants d'installations doivent être respectés.**

**On distingue clairement deux groupes de personnes: (1) celles qui ont le droit d'aller sur le terrain (y compris zone libre) et (2) celles qui doivent rester en dehors du terrain.**

**Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes, sauf pour les joueurs et joueuses, les coaches, les physiothérapeutes, les médecins et les arbitres/juges de ligne lorsqu'ils se trouvent sur le terrain.**

### 1. 1000 personnes au maximum dans les salles

Dans les salles de sport, le nombre maximal de personnes autorisé par la Confédération ou le canton doit être respecté.

Le port du masque est obligatoire pendant les matches de volleyball (sauf pour les joueurs et joueuses, les coaches, les physiothérapeutes, les médecins et les arbitres/juges de ligne). Tout le monde doit être inscrit sur la liste de présence.

Chaque personne doit disposer d'une surface d'au moins 2,25 m<sup>2</sup> dans la salle de sport. La zone réservée aux spectateurs doit être définie et chaque organisateur doit connaître le nombre de spectateurs et de spectatrices autorisé (surface totale en dehors des terrains divisé par 2,25 m<sup>2</sup>).

**Dans cette salle, le nombre maximal autorisé s'élève à XXX (merci de préciser le nombre) personnes.**

Le flux de personnes (p. ex. lors de l'ouverture et de la sortie des salles) doit être géré de manière à pouvoir garder une distance d'au moins 1,50 m entre les personnes. Il est par ailleurs recommandé d'indiquer un sens de circulation.

Les espaces d'accueil et les espaces réservés aux spectateurs doivent être aménagés de manière à assurer la traçabilité en cas de contacts étroits. On entend par contact étroit un contact prolongé (>15 minutes) ou répété à moins de 1,50 m sans mesure de protection.

Lors de championnats ou de tournois dans des salles disposant de leur propre concept de protection, les directives doivent être clarifiées et accordées préalablement avec le concept de protection de Swiss Volley.

## 2. Sans symptômes aux compétitions

Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont **pas** le droit de participer aux tournois. Elles doivent consulter leur médecin de famille pour définir la marche à suivre.

*Symptômes fréquents du COVID-19:*

- Toux (souvent sèche)
- Maux de gorge
- Essoufflement
- Fièvre (37,5°C), état fiévreux
- Courbatures
- Perte de l'odorat et/ou du goût

*Symptômes plus rares:*

- Maux de tête
- Symptômes gastriques et intestinaux
- Conjonctivite
- Rhume

## 3. Distanciation sociale

La règle de distance d'au moins 1,50 m vaut pour tout le monde, y compris pour les équipes dans les cas suivants:

- trajets aller-retour, entrée et sortie de la salle;
- utilisation des vestiaires, toilettes et douches.

Le contact physique n'est autorisé que lors des compétitions (matches).

## 4. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

Pour se protéger soi-même ainsi que son entourage, il est nécessaire de se laver soigneusement et régulièrement les mains avec du savon. Les installations sanitaires sont bien signalées et du matériel hygiénique est mis à disposition en quantité suffisante.

## 5. Listes de présence

Le club organisateur (club local) est tenu d'informer les spectateurs et spectatrices des règles de distance, d'hygiène et de traçage des contacts.

Afin de faciliter le traçage des contacts, la personne responsable du plan coronavirus doit tenir une liste de présence pour toutes les personnes. Jusqu'à 14 jours après la compétition, elle doit pouvoir communiquer le nom de toutes les personnes présentes dans la salle de sport si les autorités sanitaires l'exigent.

Les directives cantonales concernant la mise en place des secteurs réservés au public s'appliquent. Elles doivent être respectées impérativement.

Les personnes participant au match/tournoi doivent figurer sur la feuille de match. En l'absence d'une feuille de match complète, les personnes doivent également être saisies sur une liste de présence.

## 6. Généralités

- Le concept de protection pour les matches de volleyball doit être accessible à tous (par ex. sur le site Internet du club, dans la salle).

- Le concept de protection pour les matches de volleyball est subordonné au concept de protection des exploitants d'installations sportives.
- Les zones de restauration doivent prendre en compte l'actuel concept de protection pour l'hôtellerie-restauration en vigueur.
- Les règles de conduite relatives au coronavirus figurent sur [l'affiche de Swiss Olympic](#). Celle-ci doit être imprimée et affichée.

#### **7. Cas positif de COVID-19**

Si la personne responsable du plan coronavirus d'une manifestation prend connaissance d'un cas positif de coronavirus (confirmé par un médecin!), elle doit procéder conformément au schéma de déroulement et en informer Swiss Volley.

La responsabilité étant du ressort des cantons, c'est le service médical du canton concerné qui décide quant à l'introduction de mesures d'isolement et de quarantaine.

## F: Mise en œuvre des compétitions officielles des ligues régionales

### App SwissCovid

- L'utilisation de [l'app SwissCovid](#) de l'OFSP est fortement recommandée.

### Personnes revenant de l'étranger

- Les mesures de la Confédération s'appliquent à toutes les personnes revenant de pays et/ou de régions avec quarantaine obligatoire ([site Internet de l'OFSP](#)).

### Traçage des contacts

*Les listes de présence permettent de tracer les contacts en cas de personne testée positive (traçage des contacts)*

- Sur demande des autorités sanitaires, les contacts étroits doivent pouvoir être renseignés, et ce jusqu'à 14 jours après le contact.
- Afin de faciliter le traçage des contacts, des [listes de présence](#) doivent être tenues (entraînements, matches, transports, repas pris à l'extérieur, etc.).
- Les listes de présence s'appliquent à tout le monde : joueuses, coaches, arbitres, marqueuse, spectateurs, etc.

### Arrivées et départs

*Club local / club d'accueil & arbitres*

- Le port du masque est obligatoire.
- L'arrivée doit se faire individuellement, avec les transports publics (port du masque obligatoire) ou les propres moyens de transport (nous recommandons le port du masque lorsqu'il y a plus d'une personne dans le véhicule).
- Une liste de présence doit être tenue pour tous les moyens de transport, si elle diffère de la feuille de match.
- Les mains doivent être désinfectées avant d'entrer dans l'installation sportive.

### Matériel utilisé

- Veiller autant que possible à utiliser son matériel personnel.
- Mettre à disposition suffisamment de produit désinfectant.
- Si des linges sont utilisés, veiller à ce que chaque joueuse et joueur utilise le sien.
- Il n'est pas nécessaire de désinfecter les filets et les balles (selon l'OFSP).
- Les gourdes individuelles sont indispensables.

### Vestiaires

- Les vestiaires sont désinfectés 1x par jour par le personnel de la commune
- Accès très restrictif: seuls les joueuses et joueurs et le personnel défini (ou arbitres) sont autorisés dans les vestiaires; pas de visiteurs (s'applique également aux représentants des clubs et aux médias).
- Le temps passé dans les vestiaires doit être réduit au minimum.
- Une utilisation des vestiaires de manière échelonnée est à privilégier en fonction du nombre de joueuses présentes.
- Aérer au maximum pendant l'utilisation et après chaque passage ou pendant la pause de 10 min.

### Toilettes / douches

- Désinfection 1x par jour par le personnel de la commune.

### **Cantine**

- Il n’y pas de cantine.

### **Échauffement**

- Si possible en extérieur et par petits groupes.
- Si à l’intérieur: respecter les règles de distance.
- Des espaces doivent être attribués à l’équipe locale, à l’équipe visiteuse ainsi qu’aux arbitres.
- Entrées échelonnées.

### **Salutations avant le match**

- Mise en place des équipes selon les instructions des régions de Swiss Volley
- Salutations sans contact physique (les équipes et les arbitres ne se serrent pas la main).
- Éviter les tapes dans les mains.

### **Terrains de jeu**

- L’entrée sur le terrain (y compris zone libre) est interdite aux personnes non inscrites sur la feuille de match

### **Salutations après le match**

- Mise en place des équipes selon les instructions des régions de Swiss Volley
- Salutations sans contact physique (les équipes et les arbitres ne se serrent pas la main).
- Les équipes peuvent rapidement saluer leurs supporters (sans contact physique).
- Entretiens / discussions avec les joueuses ou joueurs de l’équipe adverse, les arbitres, les marqueurs/marqueuses, les RD et les DT en respectant la règle de distance de 1,50 m.

### **Actions spéciales (avant le match, pauses, après le match)**

- Les actions spéciales sont autorisées en respectant les règles de distance.
- Pas de distribution de matériel aux spectatrices et spectateurs.

### **Banc des joueurs/joueuses**

- Chaque personne a son propre linge
- Gourde individuelle

### **Fonctionnaires: marqueurs/marqueuses**

- Le port du masque est obligatoire.
- Le personnel doit être réduit au minimum (pas plus que nécessaire)

### **Repas dans les vestiaires**

- Les aliments ouverts sont interdits (seuls les aliments emballés individuellement / compléments alimentaires sont autorisés, s’assurer qu’il y ait une poubelle).

### **Spectateurs**

- Les spectateurs ont l’obligation de porter un masque.
- Ils sont autorisés uniquement à l’étage, sur la galerie. Pas de spectateurs dans la halle.



- Ils sont enregistrés sur la liste de présence.

#### **Annonce du match**

- L'équipe locale est tenue d'annoncer le match au moyen du formulaire d'annonce de manifestations sur le site [www.jura.ch](http://www.jura.ch)

Glovelier, le 19.09.2020

## Concept de protection pour les matches de volley ball Fémina-Sport Glovelier

### **Port du masque:**

A la halle polyvalente et à la halle de l'école, la distanciation physique n'est pas possible, ou impossible à contrôler, d'où **l'obligation du port du masque, sauf pour les acteurs/-trices du match (joueuses, coaches et arbitres)**. Il est également recommandé à chaque joueur/-euse d'avoir un masque avec soi lors des matches à l'extérieur.

### **Hygiène des mains:**

Se laver ou se désinfecter les mains en arrivant dans la halle, avant et après toute activité. Le club met à disposition du désinfectant à l'entrée de la salle.

### **Traçage:**

Il est systématique et englobe toutes les personnes présentes dans la salle. Lors des matches, les équipes peuvent donner une liste préalablement établie (liste d'équipe avec absent(e)s biffé(e)s, par exemple). Le club doit **impérativement prévoir une personne présente à l'entrée**, qui contrôle la prise des données personnelles

### **En cas de symptômes:**

Rester chez soi: il en va de la protection des autres et de soi-même !

### **Spectateurs :**

#### **Port du masque obligatoire !**

Pas de spectateurs dans la halle, uniquement sur la galerie.

Obligation d'indiquer les coordonnées sur la liste de présences.